

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT DE DÉLÉGATION À MONSIEUR MAQUIN, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ EN CHARGE DE LA COMMUNICATION ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL COMMUNAL	Arrêté 30/09/2024 N° DGS/2024/14

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-32,

VU le tableau d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

VU l'arrêté n° DGS/2020/09 en date du 10 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Antoine MAQUIN, Conseiller Municipal délégué,

VU le courrier en date du 24 septembre 2024 de Monsieur Antoine MAQUIN, informant Monsieur le Maire de sa décision de quitter ses fonctions de Conseiller Municipal délégué ainsi que la majorité municipale, tout en restant membre du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre acte de cette décision qui a pour conséquence le retrait de délégation consentie par Monsieur le Maire mais aussi la suppression des indemnités qui lui sont liées,

ARRÊTE

Article 1 :

La délégation de fonctions et de signatures consentie à Monsieur Antoine MAQUIN Conseiller Municipal délégué par l'arrêté n° DGS/2020/09 en date du 10 juin 2020, est retirée.

Article 2 :

Ce retrait de délégation prendra effet après réception en Préfecture, dès la notification, par lettre recommandée avec avis de réception, du présent acte à l'intéressé.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, dans le cadre du contrôle de légalité et inscrit au registre des arrêtés du Maire.

Une ampliation sera transmise :

- à l'intéressé,
- à Monsieur le Trésorier Payeur de la commune.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

Date de notification :


Signature,

Fait à LUYNES, le 30 septembre 2024

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le 
ID : 037-213701394-20240930-AR_DGS_2024_14-AR

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité le : 08 OCT. 2024
- sa publication sur le site internet de la commune le : 08 OCT. 2024

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240930-AR_DGS_2024_14-AR

